Date de convocation : 20/09/2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

<u>Présents</u>: Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN (en retard), Patricia SOUCHON, Robert VALLAT. (19)

<u>Excusés</u>: Nelly BEAULAIGUE, Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Éric PARRAT, Thierry SABOT (pouvoir à I MEYNET). (4)

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

<u>OBJET DE LA SEANCE</u>: Affaire MAUGARS-JOURDAN / Commune de DUNIERES – Ld Bercary.

DCM 20230925-12

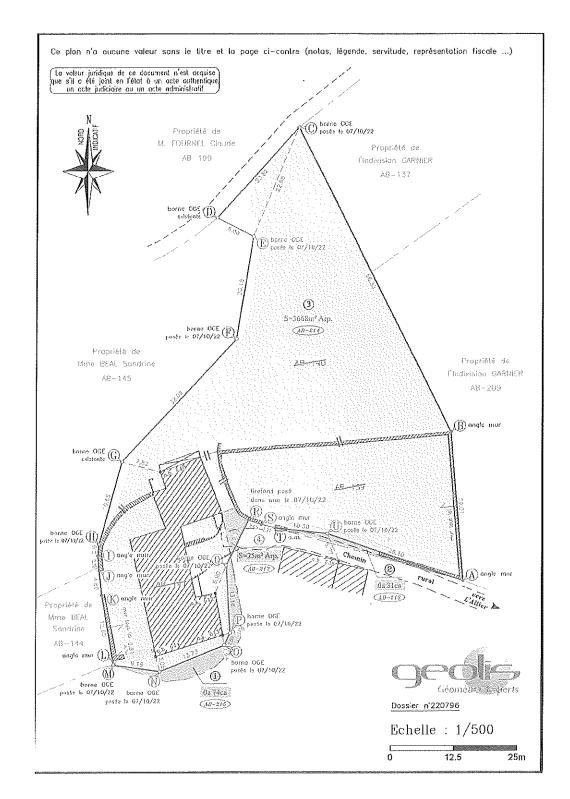
Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20230403-17 relative à un projet d'aliénation au profit de Monsieur MAUGARS et Madame JOURDAN d'un espace non cadastré de 25 m² devenu AB n°217 au lieu-dit Bercary

Il précise que ce projet a été soumis à enquête publique du 17 juillet 2023 au 1^{er} août 2023.

Aucune observation n'a été formulée et le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable pour le déclassement d'un espace non cadastré de 25 m² devenu AB n°217 au lieu-dit Bercary au profit de Monsieur MAUGARS et Madame JOURDAN

AR Prefecture

043-214300873-20230925-DCM20230925_12-DE Reçu le 11/10/2023



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Autorise la désaffectation et le déclassement de 25 m² d'un espace non cadastré, devenu AB n°17, en vue de son aliénation au profit de Monsieur MAUGARS et Madame JOURDAN;

AR Prefecture de vente à l'euro symbolique

Désigne le cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction des

actes administratifs

- Autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Maire,

AR Prefecture

043-214300873-20230925-DCM20230925_12-DE Reçu le 11/10/2023